

Ecole François Lucas
St Elix le Château

Le Petit Guide de l'Ecole

2025-2026







● Les horaires de l'école

● Fonctionnement
Règlement

● Cantine

● Bus

● La page
des parents

● ALAE

● ALSH

● Circulation
Stationnement

Un guide élaboré par l'ensemble
des acteurs de l'école.

Vous retrouverez toutes les
informations utiles pour cette
nouvelle année scolaire.



Bonne rentrée
à tous !!

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

	Maternelle		Elémentaire	
Lundi	8h45 - 12h15	14h15-16h25	8h45 - 12h15	14h15-16h25
Mardi	8h45 - 12h15	14h15-16h25	8h45 - 12h15	14h15-16h25
Mercredi	8h45 - 12h15		8h45 - 12h15	
Jeudi	8h45 - 12h15	NAP	8h45 - 12h15	NAP
Vendredi	8h45 - 12h15	14h15-16h25	8h45 - 12h15	14h15-16h25

Le rythme scolaire est
maintenu à 4,5 jours /
semaine

Ouverture du portail 10min
avant les horaires indiqués.
Sieste des petits à 13h15

Suite à une décision de la CAF, les nouvelles
activités périscolaires (NAP) deviennent
payantes à partir du 1er septembre 2025.
Les tarifs sont basés sur le quotient familial.

quotient	Séquence NAP Saint-Elix-le-Château
0-400	0,28 €
401-600	0,37 €
601-800	0,46 €
801-1000	0,55 €
1001-1200	0,65 €
1201-1400	0,73 €
1401-1600	0,83 €
1601-1900	0,93 €
1901-2300	1,01 €



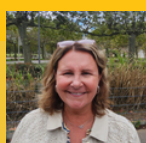
FONCTIONNEMENT RÈGLEMENT

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE :

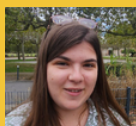


MME CAUMONT
(Direction +
PS-MS-GS)

MME BRIENS (PS-MS-GS)



MME LOPES (CP-CE1)



MME VARACHAT (CE2-CM1)



MME ROQUES (CM1 - CM2)



LES AIDES MATERNELLES :



Maeva Faure (ATSEM)



Elsa Grolleau



Marie Larroquelle, Elisa Delbarre

L'ASSURANCE INDIVIDUELLE CORPORELLE

Elle n'est pas indispensable dans le cadre des activités obligatoires se déroulant pendant le temps scolaire, elle est cependant vivement recommandée.

En revanche lors de sorties, tous les élèves doivent être assurés. Aucun élève ne pourra être accepté si son attestation en responsabilité civile et corporelle accident n'a pas été fournie.

LA COMMUNICATION PARENTS - ENSEIGNANTS

Les parents sont invités à signaler **tout problème de santé ou familial**, pouvant avoir une incidence sur la vie scolaire de l'enfant.

Tous les documents distribués aux enfants doivent être **signés** par les parents, après en avoir pris connaissance.

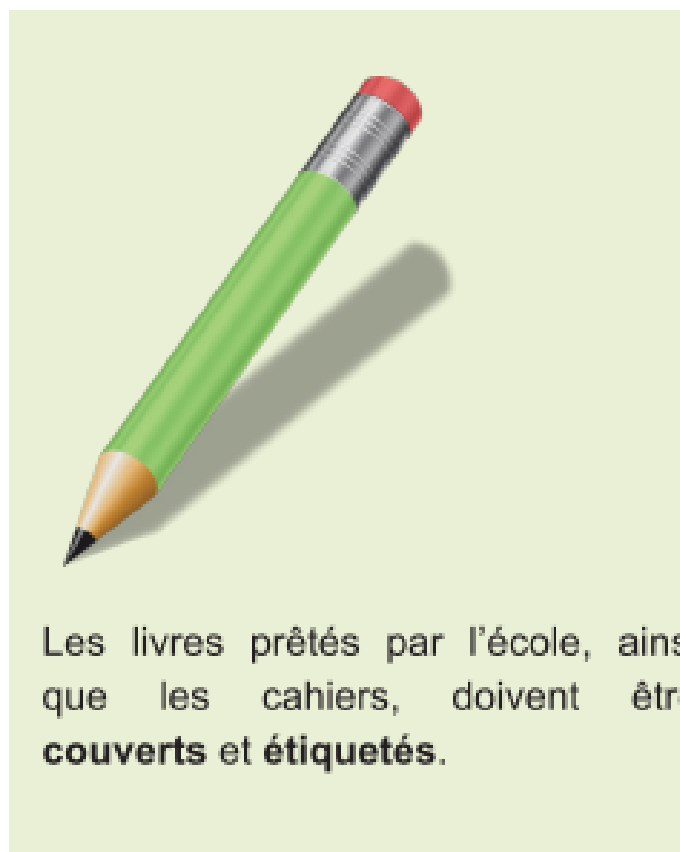
De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous sur le **cahier de liaison**.

LE MATÉRIEL ET VÊTEMENTS

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur cartable. Le matériel perdu ou endommagé devra être remplacé rapidement.

Les vêtements que les enfants ôtent à l'école doivent être **marqués**, parfois ils les oublient et ne les reconnaissent pas.

Pour les maternelles, des chaussons sont demandés pour rentrer dans les classes (privilégiez les chaussons faciles à enfiler).



Les livres prêtés par l'école, ainsi que les cahiers, doivent être **couverts et étiquetés**.

LES ABSENCES

Les parents doivent prévenir le matin même l'enseignant de toute **absence** de leur enfant. Un **justificatif écrit** (sur papier libre ou cahier de liaison) est demandé lors du retour en classe des élèves. Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

En cas de maladies chroniques (asthme, allergies...), merci de prendre contact avec l'enseignant de votre enfant pour mettre en place ou renouveler un **plan d'accompagnement individualisé (PAI)**.

Les prises en charge extérieures sur le temps scolaire (orthophoniste, psychomotricienne..), doivent être signalées au directeur qui fournira un document à compléter par le praticien, spécifiant les horaires et les personnes qui assurent le trajet.

CANTINE ET ENTRETIEN DE L'ECOLE

Les repas sont cuisinés sur site par un cuisinier de la société API Restauration. Le service cantine et l'entretien de l'école sont assurés par les agents municipaux



**Pensez à amener
votre serviette en
tissu tous les lundis
pour la semaine**



Carla



Mara



Monique



Marie - Chef de cuisine

LES HEURES DE REPAS

Les enfants prennent leur repas à la même heure tous les jours.

12h15

Maternelles-CP

13h15

13h15

CE-CM

14h15



LES INSCRIPTIONS

Les enfants sont automatiquement inscrits pour l'année. Vous devez gérer les desinscriptions sur le site :

*

<https://www.logicielcantine.fr/stelixlechateau/>

LE MERCREDI

Le mercredi, le repas est inclus sur la journée au centre de loisirs. Pas de réservation sur le logiciel cantine.

Tout repas non décoché avant le 15 de chaque mois pour le mois suivant sera facturé

TARIFS CANTINE

Pour bénéficier du tarif adapté au quotient familial, vous devez fournir une attestation à la mairie avant fin septembre.

Quotient familial	Prix forfaitaire famille
1 - 1000	1.00 €
1001 - 1500	1.70 €
1501 - 2000	2.30€
2001 - 2300	3.10€
2301 et + ou QF non fourni	3.50€

PAIEMENT

Le règlement peut se faire :

- par carte bancaire directement sur le logiciel cantine,

RETARD DE PAIEMENT

Les factures non acquittées à la date indiquée sont transmises au trésor public chargé d'assurer le recouvrement. Le règlement se fait alors auprès du trésor public.

Il n'est alors plus possible de payer à la mairie ou sur le logiciel.

LA PAGE DES PARENTS

PEL MEL

L'association PEL-MEL (Parents d'ELèves de Maternelle et ELémentaire) a pour but l'organisation de manifestations familiales en lien avec l'école. Tous les bénéfices sont reversés à l'école et l'ALAE pour **financer des activités, sorties et voyages scolaires.**

L'association a besoin de volontaires ! En consacrant seulement quelques heures dans l'année à l'association vous contribuez au financement de nombreuses sorties pour nos enfants. On compte sur vous !

Pour les contacter :

asso.pelmel@gmail.com

LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Ils sont élus en début d'année scolaire par les parents d'élèves de l'école.

A ce titre, ils sont membres à part entière du conseil d'école. Ils votent le règlement intérieur de l'école, adoptent le projet d'école. Ils donnent leur avis et font des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions relatives à la vie de l'école.

Avant chaque conseil d'école, les représentants de parents d'élèves font passer un questionnaire dans le cahier de liaison pour recueillir vos interrogations concernant l'école en général.

Pour les contacter :

parentsdelegates.nouvelleliste@hotmail.com

ALAE

L'accueil périscolaire ouvre ses portes tous les matins à 7h30 et ferme le soir à 19h. Les enfants sont accueillis sur ces temps par les animateurs de Cœur de Garonne.



**Inscription et réservation
obligatoire auprès de la
communauté de communes
Cœur de Garonne**

ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr

Pour toute question contactez le

05.61.87.06.75

L'équipe ANIMATION

**Directrice : Audrey
Pointecouteau**

**Animateurs :
Marie Larroquelle
Virginie Cartier
Colombe Maton
Julien Donnez
Pierre Forgel
Elisa Delbarre
Brigitte Barrue
Maeva Faure**



• Le mode de facturation

Les tarifs sont basés sur le quotient familial.

Pensez à transmettre votre attestation CAF ou MSA du mois de janvier ou votre avis d'imposition à ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr

tranches de quotient	ALAE		
	Séquences		
	matin	midi * (sans repas)	soir
0-400	0.26 €	0.33 €	0.38 €
401-600	0.34 €	0.43 €	0.51 €
601-800	0.43 €	0.54 €	0.64 €
801-1000	0.51 €	0.65 €	0.76 €
1001-1200	0.60 €	0.76 €	0.89 €
1201-1400	0.68 €	0.87 €	1.02 €
1401-1600	0.77 €	0.98 €	1.14 €
1601-1900	0.86 €	1.09 €	1.27 €
1901-2300	0.94 €	1.20 €	1.40 €
2301+	1.03 €	1.30 €	1.52 €

LA JOURNÉE TYPE À L'ALAE



7H30-8H35 : ACCUEIL MATIN

Les enfants peuvent amener un petit déjeuner.

Avant 8h00, ils déjeunent en groupe au restaurant scolaire.

C'est un temps calme et convivial pour démarrer la journée en douceur.

12H15-14H05 : LA PAUSE MÉRIDIDIENNE ET QUARTIER LIBRE

Le repas est confectionné sur place par notre cuisinier. Ce temps est encadré par des animateurs avec des référents pour les maternelles et les élémentaires. C'est un moment de partage et de convivialité. Les plats sont amenés à table et les enfants se servent eux-mêmes. C'est un moment privilégié pour les échanges.

C'est aussi un moment d'éducation au goût et à l'autonomie. Les animateurs demandent aux enfants de goûter à tout. C'est un moment de partage entre les enfants et les animateurs.

A la fin du 1er service, les enfants faisant la sieste quittent la cantine et vont au dortoir. Les autres enfants ont alors le choix d'activités encadrées par les animateurs.

13H10 : SIESTE POUR LES PLUS PETITS

Tous les enfants de PS vont à la sieste dans le dortoir. Les MS et GS qui en ressentent le besoin peuvent aller au dortoir pour faire la sieste ou un temps de repos d'au moins 20 minutes. Les enfants sont accompagnés par les aides maternelles. En cours d'année, selon les besoins de chacun, les enfants qui ne dorment plus peuvent participer aux activités.

16H25 -19H00 : ACCUEIL DU SOIR

Le goûter est à la charge des parents. Après celui-ci, les enfants ont le choix entre diverses activités encadrées par les animateurs (jeux extérieurs, lecture, dessin, jeux de société ...)



ALSH

Ouverture de 7h30 à 19h, toutes les vacances scolaires (fermeture aux vacances de Noël et au mois d'août) et les mercredis après-midi de 12h15 à 19h.

La capacité d'accueil est de 50 places le mercredi et les vacances.
Le mercredi, l'accueil de loisirs accueille les enfants de Gratens.



La Communauté de Communes Cœur de Garonne, en charge de la compétence enfance et jeunesse, assure le pilotage et le financement de l'ALAE et l'ALSH.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

INSCRIPTION

Réservation obligatoire sur le portail famille.
Pour toute question, contactez le service
Enfance Jeunesse au 05.61.87.06.75
ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr



Vacances scolaires 2025-2026 - ZONE C

Rentrée des élèves	Lundi 1er septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps	Du samedi 18 avril au lundi 27 avril 2026
Vacances d'été	samedi 4 juillet 2026

TARIFS - PAIEMENT

Les tarifs sont fixés par la Communauté de Communes Coeur de Garonne dans une volonté d'harmonisation du service sur l'ensemble du territoire.

• Le mode de facturation

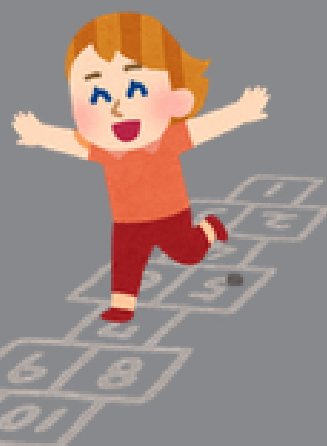
Les tarifs sont basés sur le quotient familial.

Pensez à transmettre votre attestation CAF ou MSA du mois de janvier ou votre avis d'imposition à ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr

• Les tarifs

tranches de quotient	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas		Journée sans repas		Journée et nuitée	
			Résident Coeur de Garonne	Résident extérieur	Résident Coeur de Garonne	Résident extérieur	Résident Coeur de Garonne	Résident extérieur
0-400	4.16 €	3.71 €	2.55 €	22.15 €	2.45 €	20.95 €	6.00 €	33.00 €
401-600	5.08 €	4.53 €	4.05 €	23.15 €	3.88 €	21.95 €	8.00 €	34.00 €
601-800	6.01 €	5.36 €	5.55 €	24.15 €	5.32 €	22.95 €	10.00 €	35.00 €
801-1000	6.93 €	6.18 €	7.04 €	29.15 €	6.75 €	27.95 €	12.00 €	40.00 €
1001-1200	7.85 €	7.00 €	8.54 €		8.19 €		14.00 €	
1201-1400	8.78 €	7.83 €	10.04 €		9.63 €		16.00 €	
1401-1600	9.70 €	8.65 €	11.54 €		11.06 €		18.00 €	
1601-1900	10.62 €	9.47 €	13.04 €		12.50 €		21.00 €	
1901-2300	11.55 €	10.30 €	14.53 €		13.94 €		23.00 €	
2301+	12.47 €	11.12 €	16.03 €		15.37 €		25.00 €	
résidents hors territoire	15.17 €	13.97 €						

* Les repas sont compris dans le tarif et facturés par Coeur de Garonne sauf pour les enfants ayant un PAI alimentaire pour qui le tarif de la journée sans repas s'applique



STATIONNEMENT CIRCULATION

VOITURES

Pour la sécurité des enfants, respecter les sens de circulation.

Les places de stationnement face à l'école sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux parents accompagnés d'enfants en bas âge.



**Sens de circulation
voitures**



**Voie de cheminement
piétons - vélos**



Parking à vélo



**Zone de stationnement
voitures**



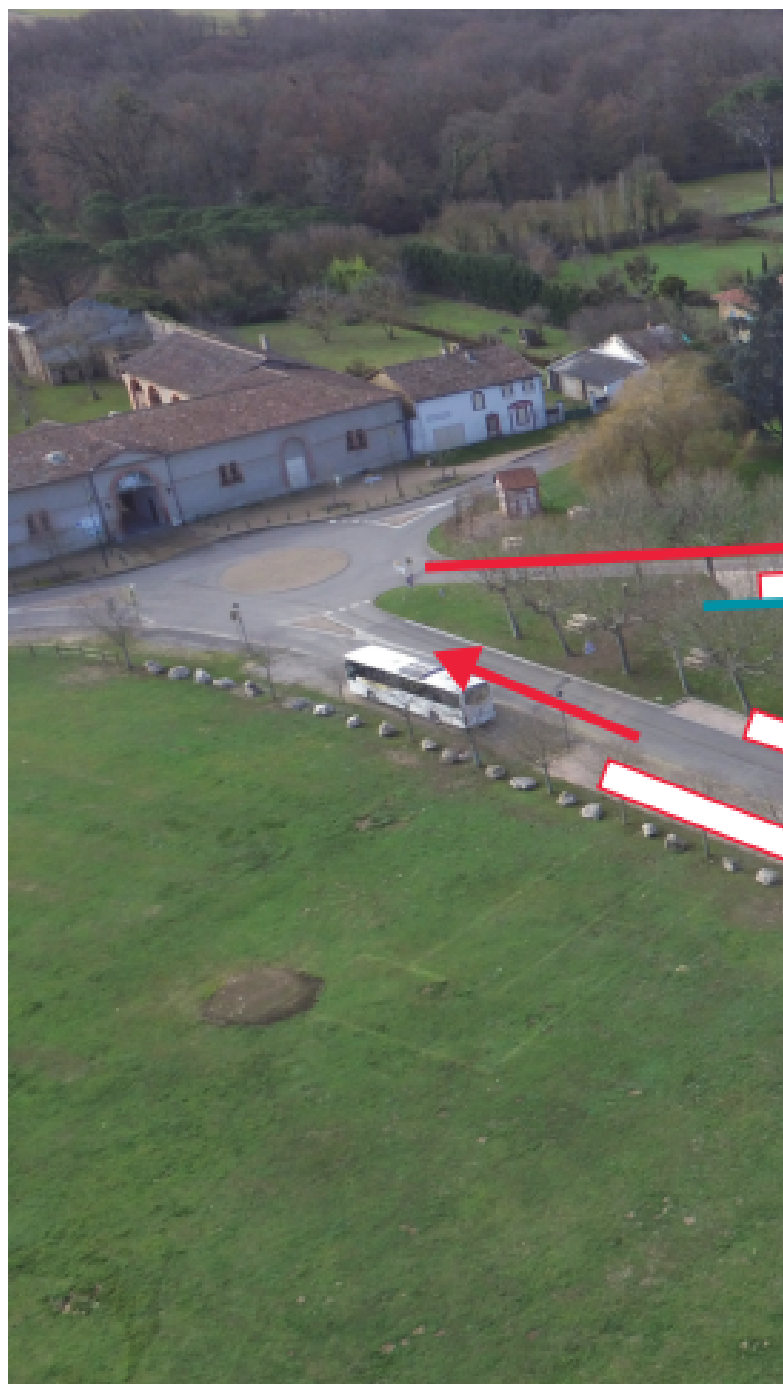
**Zone de stationnement
réservée personne
mobilité réduite**



**Zone de stationnement
réservée bus**



**Zone de stationnement
minute (dépose ALAE)**



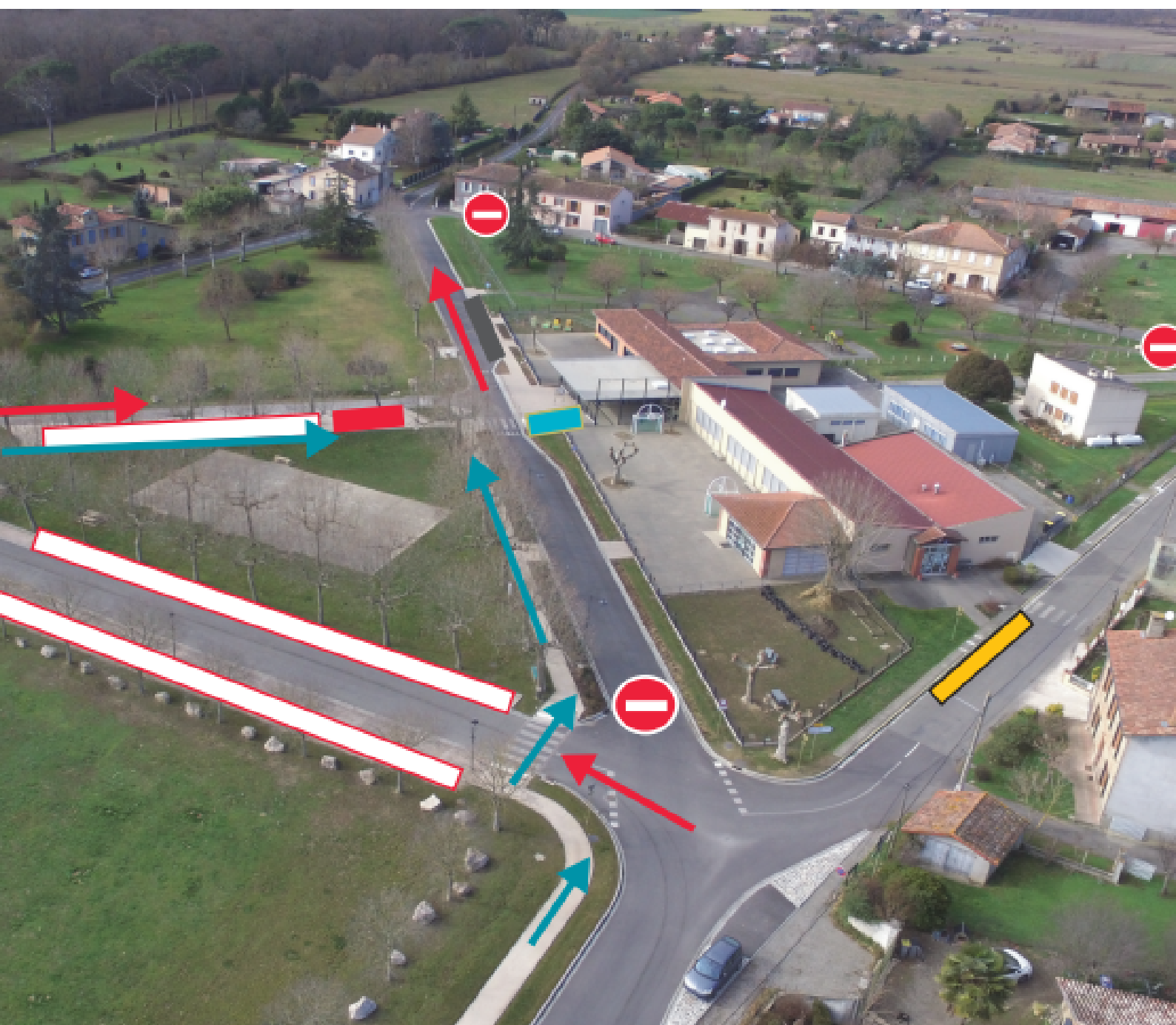
CYCLISTES

Pensez à mettre vos casques vélo, ils sont obligatoires.

Pour plus de sécurité, nous recommandons aux enfants en vélo d'emprunter les voies piétonnes en veillant toutefois à ne pas gêner les piétons.

PIÉTONS

Circulez en toute sécurité en empruntant les voies de cheminement adaptées et les passages piétons.





Depuis le 1er juillet 2025, il est interdit de fumer aux abords de l'école.

Cette interdiction concerne toute la zone devant l'établissement, y compris les trottoirs et les abris.

Protégeons nos enfants de la fumée passive !
Ensemble, encourageons une génération sans tabac.

Amende encourue : 135 €



LES CONTACTS UTILES

Ecole : 05 61 87 62 30 ce.0310814S@ac-toulouse.fr

ALAE : 06.78.32.16.22 : ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr

Mairie : 05 61 87 63 13 accueil.mairie@stelixlechateau.fr

Communautés de communes : Bureau au Fousseret, 05 61 87 06 75
ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr

Délégués des Parents d'Élèves : parentsdelegates.nouvelleliste@hotmail.com

PEL-MEL : asso.pelmel@gmail.com

